DECRET Nº 2017111 321. 1 3 NOV 2017 /PM DU responsables l'Eau portant nomination de Ministère de au et de l'Energie.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution:

le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Vu Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;

le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement:

le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Vu Ministre, Chef du Gouvernement;

le décret n° 2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Vu Ministère de l'Eau et de l'Energie,

DECRETE:

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Eau et de l'Energie :

I- CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n° 2: Monsieur OBOUNOU NDONGO Joseph René, Administrateur Civil Principal, Matricule 588 435-B, précédemment Directeur des Affaires Générales, en remplacement de Monsieur PODGA PODGA Victor, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

II- ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DES PRODUITS PETROLIERS ET DU GAZ

<u>Directeur</u>: Monsieur NKUE Valérie, Ingénieur des Techniques Industrielles, Matricule 729 331-S, précédemment Sous-Directeur du Suivi et du Contrôle des Approvisionnements et du Stockage des Produits Pétroliers au sein de ladite Direction, en remplacement de Monsieur MESUMBE Martin, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA 0 8 NOV 2017 000198 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

<u>Directeur</u>: Madame BILOA Edwige Tatiana Balbine, épse ALOUGOU MANI, Administrateur Civil, Matricule 688 980-C, précédemment Sous-Directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance, en remplacement de Monsieur OBOUNOU NDONGO Joseph René, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2</u>.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

000198 08 NOV 2017

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

YAOUNDE, le ____1 3 NOV 2017

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Philemon YANG

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME